

Paroisse de Grandson

Assemblée paroissiale du dimanche 20 novembre 2022 à 11h00 à l'église de Grandson - procès-verbal

1. Accueil et principes constitutifs

Rappel : la paroisse de Grandson comprend Grandson, les Tuileries-de-Grandson, Giez et Orges

Cette assemblée suit le culte dominical de 10h00 ; elle débute à 11h00 sous la conduite de René Perdrix, président de l'assemblée.

Le président salue les participants ; il propose de ne pas lire les principes constitutifs mais de présenter directement l'ordre du jour qui est le suivant :

1. *Accueil et lecture des principes constitutifs*
2. *Adoption du procès-verbal du 20 mars 2022*
3. *Election d'un membre du Conseil de paroisse*
4. *Budget 2023*
5. *Rapport de la commission de gestion*
6. *Adoption du budget*
7. *Information du Conseil régional*
8. *Information sur la vie paroissiale*
9. *Recherche de nouveaux membres pour le Conseil de paroisse*
10. *Divers et propositions individuelles*

2. Adoption du procès-verbal du 20 mars 2022

Le procès-verbal se trouve sur le site de la paroisse ; il est aussi disponible à l'entrée de l'église.

Personne ne demande sa lecture ; de plus, aucune remarque n'est formulée par les membres présents.

Le président le soumet au vote ; **il est accepté à l'unanimité par les participants.**

3. Election d'un membre du Conseil de paroisse

Le président a le plaisir de présenter aux membres présents une candidate de valeur ; il s'agit de **Madame Christiane Charmey-Duvoisin** de Giez.

Le président soumet cette candidature à l'assemblée ; par acclamation, Mme Charmey-Duvoisin est élue à l'unanimité ; les personnes présentes, par l'intermédiaire du président Perdrix, lui souhaitent la bienvenue et la remercient pour son engagement au service de la communauté paroissiale.

4. Budget 2023

Claude Rosset remet à chaque participant à cette assemblée 2 feuilles A4 qui indiquent la proposition de budget 2023 établie par le conseil de paroisse ; pour comparaison, ces tableaux mentionnent aussi le budget 2022. Les points suivants sont mis en évidence :

Pour les charges (annexe 2) : augmentation de CHF 1'610.- (de 40'205.- à 41'815.-)

Il faut mettre en évidence l'augmentation importante de la contribution cantonale de CHF 4'060.- qui correspond en fait à une augmentation du nombre de réformés inscrits dans la paroisse

Pour les produits (annexe 1) : le budget 2022 indique un déficit de CHF 2'403.- ; quant au budget 2023, celui-ci mentionne un déficit de CHF 8'313.- (donc encore bien plus important que celui de 2022).

Comme mentionné, le déficit prévu dans le budget 2023 est important ; il va inévitablement inciter les responsables de la paroisse à prendre beaucoup de dispositions afin de réduire ce déficit.

Les tableaux remis par Claude Rosset avec les commentaires appropriés pour les postes importants figurent en annexe à ce présent procès-verbal

5. Rapport de la commission de gestion (annexe 3)

La commission de gestion comprend 4 personnes : Monique Zbinden, Mary-Claude Guignet, Pierre-André Cavin et Daniel Reymond.

Elle s'est réunie le 14 novembre 2022 avec Claude Rosset, caissier, pour discuter de la proposition de budget 2023 établie par le conseil de paroisse.

Les points suivants sont mis en évidence :

- augmentation considérable des contributions (CHF 4'060.-)
- la commission demande la vérification (avec le contrôle des habitants) du nombre de nouveaux habitants (le nombre 225 est-il juste ?)
- la cible Terre Nouvelle doit être revue à la baisse
- prendre des dispositions pour réduire les frais générés par la salle de paroisse
- constat évident et logique que la diminution du nombre de cultes provoque la diminution des offrandes
- le déficit de CHF 8'813.- engendre pour tous une inquiétude certaine
- sans réaction du conseil de paroisse, la paroisse risque prochainement (3 à 5 ans) de se retrouver sans liquidité

6. Adoption du budget 2023

Finalement et malgré les remarques inquiétantes exprimées, la commission recommande à l'assemblée de paroisse d'accepter le budget 2023 tel que présenté ; par votation à mains levées, le budget 2023 est accepté à la majorité.

7. Information du conseil régional (annexe 4 : bureau du Synode ; annexe 5 : Région Nord Vaudois)

Madame Sophie Maillefer, paroissienne de Grandson et membre du conseil régional, donne les communications suivantes relatives au conseil régional :

2022 est une année de transition dans l'organisation des ministères : répartition des forces, ministres appelés à œuvrer de concert pour toute une série d'activités sur le plan régional

François Lemrich n'est plus ministre de coordination ; son poste est à repourvoir pour mars 2023

En ce qui concerne le Synode, Sophie Maillefer donne les informations ci-après relatives aux travaux que le Synode entreprend actuellement :

- révision du règlement ecclésiastique notamment inscription de la cérémonie nuptiale pour les couples civilement mariés
- aucun ministre ne peut être tenu de présider un culte de bénédiction de mariage si ses convictions l'en empêchent
- alléger les structures du Synode et repréciser le rôle des régions
- établir le budget 2023
- élection d'un laïc à la commission de gestion

8. Information sur la vie paroissiale

Contact avec les municipalités : Claude Rosset et Suzanne Jaccaud Blanc ont rencontré quelques représentants des Communes de Grandson, Giez et Orges. L'objectif étant de créer un lien entre paroisse et l'exécutif.

Pour Giez : il n'y aura qu'un culte par mois ; de plus, d'importantes réfections de l'église vont prochainement être entreprises

Pour Orges : il n'y aura plus de culte ; l'église sera utilisée pour une autre affectation communale ; les paroissiens d'Orges sont invités à aller au culte à Giez ; il est toutefois prévu d'ouvrir début 2023 un accueil café/thé/limonade une fois par mois ; accueil animé par Mmes Mallory Cricco, municipale des bâtiments, et Suzanne Jaccaud Blanc

Pour Grandson : des pourparlers auront lieu entre la paroisse et la Commune (convention à établir, occupation des différents locaux, ...)

Une nouvelle organisation régionale sera entreprise pour l'éveil à la foi et le culte de l'enfance ; chaque famille a reçu une information

Les rencontres **café 7+8 harmos** sont maintenues avec la paroisse Montagny/Champvent. Suzanne Jaccaud Blanc y participe

Un labyrinthe de lumière dans le temple de Grandson aura lieu les 23 + 24 décembre 2022

Noëls dans la paroisse : samedi 24 décembre à 23 heures à Giez

dimanche 25 décembre à 10h à Grandson

9. Recherche de nouveaux membres pour le conseil de paroisse

Le conseil de paroisse comprend actuellement 4 membres : Françoise Winkler, Pierre-Alain Winkler, Claude Rosset et Christiane Charmey-Duvoisin (qui vient d'être élue). Il n'y a pas encore de président/présidente définitivement désigné/e.

René Perdrix incite chacun à essayer de proposer/trouver encore un ou deux membres pour étoffer cette équipe motivée qui fait un bon travail pour le bien de la paroisse

10. Divers et propositions individuelles

René Perdrix a reçu une lettre (annexe 6) de la paroisse de Fontenay – les Cygnes qui indique que cette paroisse verse ponctuellement une aide financière de CHF 3'000.- sous forme de don ; elle mentionne dans cette lettre que les communautés doivent se soutenir les unes les autres comme cela devrait être de mise entre frères et sœurs d'une même famille unie dans la résurrection de notre Sauveur

Quoiqu'au premier abord ce don soit surprenant, la paroisse de Grandson apprécie grandement ce geste généreux ; elle a adressé une lettre chaleureuse de remerciements à la donatrice.

René Perdrix incite la paroisse à créer des manifestations qui rassemblent les gens et les invitent à être généreux et ainsi participer à la santé financière de la paroisse notamment.

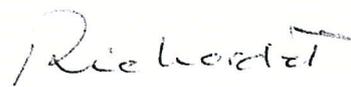
Pierre-Alain Winkler mentionne qu'à l'époque il existait la dîme (qui a bien évidemment disparu de nos jours) ; il s'agissait d'un impôt ecclésiastique soulignant l'amour fraternel entre paroissiens et permettant surtout de faire vivre l'église ; peut-être à discuter prochainement au sein du conseil de paroisse ?

Erika Junod suggère de réaliser ponctuellement un culte ou manifestation du souvenir non seulement relatifs aux défunts mais aussi pour les événements qui se sont déroulés en leur temps dans la paroisse (baptême, mariage, confirmation, ...) ce qui incite aussi à faire un don.

L'assemblée est levée à 11h59

Annexes : ment.


René Perdrix, président


Daniel Richardet, secrétaire